

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Monsieur Jean Claude Bouveur, a déclaré le 4 décembre 2009, avoir acquis sur le marché de blocs, le 4 décembre 2009, 106.839 actions Delattre Levivier Maroc (DLM), au cours unitaire de 630 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 20% dans le capital de la société.

Suite à cette transaction, Monsieur Jean Claude Bouveur détient directement 176.955 actions DLM, soit 28,31% du capital de la société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, Monsieur Jean Claude Bouveur envisage d'arrêter les achats des actions DLM.

Monsieur Jean Claude Bouveur agit de concert avec Madame Françoise Bouveur qui détient 173.963 actions DLM, soit 27,83% du capital de ladite société.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières